

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 22 janvier 2010

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie-Catherine Portugal - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Igor Wilkes.

Représenté M. Bruno Blondel donne pouvoir à Mlle Yvette Autricque (pouvoir verbal non validé).

Absents excusés Mme Cécile Gréboval, MM. Hervé Blancard, Christian Pillon.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

- **Proposition d'utilisation des locaux communaux (Maison du Guet, Maison Robine, Ancienne Ecole) et demandes de subventions pour les travaux 2010** : Le Maire rappelle la richesse patrimoniale de la commune et insiste sur l'importance de l'entretien et donc l'utilisation que la municipalité peut envisager pour chacun des bâtiments. Des travaux urgents sont à prévoir, notamment la toiture, côté jardin de la Maison Robine. Un devis fourni par Monsieur Denis Delargillière, dont l'entreprise est située à Pierrefitte-en-Beauvaisis s'élève à 10 355 € HT, soit 12 384,58 € TTC et comprend les travaux de couverture de la Maison Robine côté jardin et de la dépendance. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la réalisation de ces travaux et sollicitent l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement). Madame Lassalle demande un second devis.

Une autre urgence concerne 3 arbres dans la promenade des Remparts. Une réunion sur place avec des conseillers forestiers sera organisée le samedi 6 février à 11h00 pour diagnostiquer l'état de ces 3 arbres avant d'entreprendre ni nécessaire leur abattage. Une vente de bois sera alors organisée au profit des habitants de la commune. Le Maire rencontrera Monsieur Mancel, député de l'Oise, pour solliciter la réserve parlementaire concernant la promenade des remparts.

Le Maire propose également le remplacement sur plusieurs années des fenêtres du musée, l'urgence étant celles placées du côté ouest. Le devis fourni par Monsieur Bruno Gillon, dont l'entreprise est basée à Hanvoile, s'élève à 1 755,00 € HT, soit 2 098,98 € TTC par fenêtre. Le Maire suggère d'envisager le remplacement de 2 fenêtres par an. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et le devis et sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DGE.

Le 1^{er} étage du logement communal est actuellement vide. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur la possibilité de faire 2 chambres meublées pour des étudiants. Ainsi, les loyers permettraient une rentrée d'argent pour l'entretien et le chauffage de l'école et du logement attenant. Deux devis sont nécessaires pour la réalisation de ce projet ; le 1^{er} concerne les travaux de plomberie et sera prochainement demandé ; le second concerne les travaux de peinture. Un devis déjà fourni par Monsieur Jacky Kerdraon, dont l'entreprise est située à Morvilliers, s'élève à 1 862,06 € HT, soit 2 227,02 € TTC. Un complément lui sera demandé puisque le devis en possession de la commune ne fait pas apparaître une pièce et la salle de bain. Le Conseil Municipal accepte d'ores et déjà le devis et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DGE.

Madame Guineau fait remarquer que le pignon de la Collégiale nécessiterait quelques travaux. Madame le Maire propose d'inviter, courant avril, Monsieur le Préfet, Monsieur Desforges ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Guénoun, afin de leur faire découvrir Gerberoy et son patrimoine et de recueillir l'avis de l'ABF.

Information sur le projet d'aire de retournement des autocars et parking : Le projet d'aire de retournement et de stationnement pour 5 autocars et 70 à 100 véhicules légers sera présenté lors du vote

budgétaire de la CCPV au mois de mars. S'il est voté, des études et un appel d'offres seront réalisés et les travaux ne pourront débuter en début de saison touristique, ce qui ne facilitera pas le stationnement cette année. Madame le Maire explique que l'acquisition de la parcelle (totale ou une partie), d'une contenance de 2ha30 et appartenant à Madame Emilienne Routier, serait nécessaire pour l'aire de retournement. Le Conseil Municipal accepte à la majorité (pour : 6, abstention : 1) l'achat de la parcelle et autorise le Maire à effectuer les démarches auprès du propriétaire. Le Maire précise que si l'achat de la parcelle est réalisé, le bail en cours continuera.

- **Proposition de Monsieur Le Sidaner concernant l'installation de WC** : Monsieur Etienne Le Sidaner a proposé à la municipalité l'installation de WC au pied du rempart, côté du promontoire. Les membres du Conseil Municipal sont sensibles à cette proposition. Toutefois, l'emplacement proposé par le Monsieur Le Sidaner n'est pas possible du fait de la ZPPAUP et le classement des remparts. Un courrier dans ce sens sera adressé à Monsieur Le Sidaner.
- **Fête des Roses 2010** : Les membres du Conseil Municipal rappellent que la Fête des Roses 2009 a été un véritable succès et remercient tous les bénévoles qui ont contribué à sa réussite. Madame Cécile Gréboval, présidente de l'association en 2009 a présenté sa démission. Le Conseil Municipal décide unanimement de rester majoritaire dans l'association. Le Comité « Tourisme et affaires culturelles » se réunira, sur demande du conseil municipal, le samedi 30 janvier 2010 à 16h00 à l'ancienne école. Un nouveau président sera élu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.
- **Questions diverses** :
 1. **Remplacement de la femme de ménage** : Madame Annick Vandemaële a pris sa retraite le 31 décembre 2009. Madame le Maire propose de faire appel à NOOE Emploi pour son remplacement.
 2. **GEMOB** : Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la cotisation annuelle qui s'élève à 54 €.
 3. **Bancs** : Madame Guineau propose que soient installés deux bancs qui porteraient les prénoms de personnes dont la commune souhaite honorer la mémoire (banc Camille et banc Catherine). Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.
Un banc est également à re-sceller vers l'habitation de la famille Garnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h05.